



Délibération N°14-2023

• Caisse des écoles - Conseil d'Administration – 24.03.2023

L'an **deux mille vingt trois**, le 24 Mars à 12h00, le Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles de Cenon, sur convocation de son président par courriel en date du 16/03/2023, s'est assemblé en visio-conférence, sous la présidence de M. Alexandre MARSAT – représentant du Président.

Nombre d'administrateurs : 8

Nombre d'administrateurs présents : 6

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre d'administrateurs votants : 6

Présents : Alexandre MARSAT, Jérémy RINGOT, Ingrid LAFON, Sébastien ROSSIGNOL, Marina OUEDRAOGO, Maëva DE FILIPPO

Absents ou excusés : Benoît LOTH (absent), Stéphane GAY (absent)

Secrétaire de séance : Cécile ROJAT

PRE : signature d'un avenant avec l'US Cenon

L'association US Cenon propose pour l'année 2023 pour les jeunes en parcours de réussite éducative et leur famille, les actions suivantes :

- Réservation de places pour des enfants en parcours durant les vacances sportives

Pour cette action, la Caisse des écoles de la ville de Cenon règlera la prestation à l'US Cenon à hauteur de 35€ par enfant et par semaine sur la base maximal de 1 000€ pour l'année. (Si les familles ne peuvent pas payer)

L'association s'engage à utiliser les moyens mis à disposition par la Caisse des écoles de Cenon et à produire un bilan qualitatif à l'issue de ses interventions. Ce bilan présentera les points positifs et négatifs du fonctionnement général, ainsi que l'évolution individuelle de chaque jeune au sein du parcours.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré par,

5 voix pour

0 abstention

1 voix contre

Adopte l'avenant à la majorité

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

P/le Président de la Caisse des écoles

et par délégation

Alexandre MARSAT

Représentant du Président.

Caisse des écoles
1 Avenue Carnot
33150 Cenon